

Vous ne savez pas vers quel métier vous orienter, vous souhaitez changer d'orientation professionnelle ou vous souhaitez évoluer dans votre emploi, vous pouvez solliciter un accompagnement (individuel ou collectif).

- [Vous êtes à la recherche d'un emploi](#)
- [Vous êtes salarié](#)

## **Vous êtes à la recherche d'un emploi**

En fonction de vos besoins, vous disposez de différents outils, tout en étant accompagné par un professionnel.

### **Elaborer son projet**

Repérer ses compétences, réfléchir à ses centres d'intérêts, définir ses motivations : des étapes pour construire son projet.

Inscrit à pôle emploi, votre conseiller référent peut vous proposer : un [atelier](#), [activ'projet](#), ou [le conseil en évolution professionnelle](#).

### **Evaluer son projet**

Découvrir un secteur professionnel, confronter son projet à la réalité : des actions indispensables pour confirmer votre choix

Inscrit à pôle emploi, votre conseiller référent peut vous proposer :

- [Une période de mise en situation en milieu professionnel \(PMSMP\)](#)
- [L'Evaluation des Capacités et Compétences Professionnelles \(ECCP\)](#)

Dans une démarche individuelle, vous pouvez interroger des professionnels après avoir construit un questionnaire (par exemple : quelles sont vos activités ? Vos horaires de travail ? Votre formation ? Votre salaire ? Vos conditions de travail ? ...)

Créez votre enquête métier simplement et rapidement grâce au module "[enquête métier](#)" !

### **Accompagnement au projet par un conseiller à l'emploi**

Etre soutenu dans sa démarche, guidé dans la construction de son projet : des professionnels de l'emploi peuvent vous accompagner.

- Inscrit à [Pôle emploi](#), votre conseiller référent vous accompagne
- Jeunes de moins de 26 ans, un conseiller Mission Locale peut vous accueillir au plus près de chez vous :
  - [Mission Locale Angevine](#)
  - [Mission Locale du Choletais](#)
  - [Mission Locale du pays Segréen](#)
  - [Mission Locale de Loire en Layon](#)
  - [Mission Locale du Saumurois](#)
- Pour les bénéficiaires d'emploi de travailleurs handicapés (BOETH), un conseiller [Cap Emploi](#) peut vous accompagner.

### **Etre accompagné dans le cadre d'une mise en situation de travail**

Il existe des structures d'insertion par l'activité économique qui par le biais d'un emploi salarié permettent un accompagnement à l'élaboration du projet professionnel. Le salarié bénéficie ainsi d'une expérience concrète lui permettant de rejoindre plus facilement le marché du travail. Seules les personnes orientées par un conseiller à l'emploi ou un travailleur social peuvent accéder à ces postes car ils sont soumis à certains critères.

#### **Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)**

Organisés comme une entreprise, les ateliers et chantiers d'insertion permettent aux salariés de travailler dans une équipe restreinte et avec le soutien d'un encadrant.

Les domaines d'activités sont variés : recyclage, espace vert, maraîchage, magasinage...

Les salariés sont embauchés sous un contrat de travail de type CUI-CAE de 20 à 26 heures par semaine.

[Consultez la vidéo dédiée aux Ateliers et Chantiers d'Insertion](#)

#### **Les Associations Intermédiaires (AI)**

L'AI propose aux salariés des missions ponctuelles auprès de particuliers ou d'entreprises.

Les domaines d'activités sont variés : ménage, petits travaux bâtiment, manutention, bureautique,...

Les salariés sont en contrat de mise à disposition dont la durée varie en fonction du nombre de mission.

Découvrez un exemple d'accompagnement en association intermédiaire :

## **Vous êtes salarié**

Vous souhaitez évoluer dans votre emploi ou réfléchir à de nouvelles opportunités professionnelles, vous disposez de différents outils et pouvez être accompagné par un professionnel.

### **Elaborer son projet**

Repérer ses compétences, réfléchir à ses centres d'intérêts, définir ses motivations : des étapes pour dynamiser votre carrière, évoluer dans votre entreprise ou envisager une reconversion. Des professionnels peuvent vous accompagner lors de prestations individuelles ou collectives :

- Bilan de Compétences : rapprocher vous de votre employeur.
- [Espace conseil en évolution du Conseil régional](#)

### **Evaluer**

Découvrir un secteur professionnel, confronter son projet à la réalité : des actions indispensables pour confirmer votre choix.

### **Période d'immersion**

Pour les personnes en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) : possibilité de réaliser des [périodes d'immersion](#) auprès d'autres employeurs et ainsi faciliter l'acquisition de nouvelles compétences, diversifier les expériences professionnelles des salariés concernés.

### **Enquêtes auprès de professionnels**

Dans une démarche individuelle, vous pouvez interroger des professionnels après avoir construit un questionnaire (par exemple : quelles sont vos activités ? Vos horaires de travail ? Votre formation ? Votre salaire ? Vos conditions de travail ? ...)

### **Financements possibles**

Vous souhaitez réfléchir à votre projet professionnel. En accord avec votre employeur, vous pouvez utiliser votre [compte personnel de formation \(CPF\)](#) ou une prise en charge dans le cadre du [plan de formation de l'entreprise](#).